



34	<u>Achat de matériel :</u>		6 000,00 €
	concessions et droits similaires	3 000€ 2051	
	Matériel de bureau et informatique	1 000€ 2183	
	Autres immobilisations corporelles	2 000€ 2188	
43	Eglise	21318	3 000,00 €
44	Ecole	21312	3 000,00 €
45	<u>Bâtiments communaux :</u>		10 000,00 €
	Hôtel de ville	5 000,00 € 21311	
	Autres bâtiments publics	5 000,00 € 21318	
46	Achat terrain / immeuble	2111	- €
62	Ateliers municipaux	21318	3 000,00 €
57	Extension Réseaux Elect / Face Création	204	25 000,00 €
65	Voie et Voirie Communale	2151	20 000,00 €
69	Stade	2188	3 000,00 €
77	Eclairage Public	21534	20 000,00 €
79	Foyer - Toiture chauffage isolation thermique	21318	182 500,00 €
80	Plan Local d'Urbanisme	202	
791	Foyer - Divers	21318	- €
<b>TOTAL :</b>			<b>295 500.00 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : 11 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

**2023/02 : SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION DES ACTIVITES PARASCOLAIRES**  
**- Exercice 2023**

La COMMUNE de PEXIORA s'engage à soutenir financièrement l'objectif d'intérêt général de l'association dénommée Activités Parascolaires pour assurer le repas des enfants de l'école de Pexiora. L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux situés à l'école.

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ACCORDER** à l'association des Activités Parascolaires une subvention de 33 000 euros pour l'exercice 2023. Cette dépense sera prévue à l'article 6574.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer avec l'association toutes pièces nécessaires et notamment la convention ci-annexée précisant les conditions de mise en œuvre de son activité.

Pour : 11 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

**2023/03 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES : MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE PRESTATION POUR L'UTILISATION DE LA FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents du Conseil Municipal qu'en vertu de l'application des articles L.211-11 à L.221-28 du Code Rural, les communes sont tenues, pour empêcher la divagation des chiens et des chats, soit d'avoir leur propre refuge, soit d'adhérer à un organisme agréé. Notre commune adhère à la fourrière intercommunale de la Communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA).

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de procéder à la mise à jour de la convention avec Monsieur Le Président de la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais Audois pour l'utilisation de leur fourrière intercommunale, installation agréée pour recevoir les animaux en état d'errance ou de divagation.
- **ACCEPTE** les conditions de prix prévues dans la convention et notamment la participation annuelle fixée à 0,70 € par habitant (population totale INSEE) pour le fonctionnement de la fourrière et d'un forfait entretien fixé à 3€ par jour et par animal conduit au chenil ainsi que les frais vétérinaires occasionnés par l'animal pendant son séjour dans la fourrière.
- **PREVOIT** que cette redevance sera financée par une dépense en section de fonctionnement à l'article 6554.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir.

Pour : 11 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

**2023/04 : RECENSEMENT ET DENOMINATION DE VOIES PUBLIQUES**

Vu l'immeuble cadastrée AA n°134 sans numérotation de voirie, Afin d'améliorer la sécurité (services d'urgence, de gendarmerie) et la distribution du courrier des citoyens de la commune, Monsieur le Maire propose aux membres présents du Conseil Municipal,

**La numérotation suivante :**

- pour l'immeuble cadastré AA n°134, de numéroter celui-ci 1 bis,

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

- **ADOPTE** la numérotation telle que définies ci-dessus
- **CHARGE** M. le Maire de communiquer cette information de numérotation de voirie communale notamment aux services de l'Etat et de la Poste.

Pour : 11 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

**2023/05 : RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF : MAITRISE D'OEUVRE.**

M. le Maire soumet l'estimatif actualisé comprenant les honoraires de la maîtrise d'œuvre à valider par avenant ainsi que l'approbation de l'avant-projet définitif.

**Le Conseil Municipal,**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** l'avenant du Bureau TCE pour un montant de 52 452.00€ HT soit 62 942.40€ TTC,
- **APPROUVE** sans réserve l'avant-projet définitif actualisé pour les montants suivants :  
Travaux : 564 000.00€ H.T. soit 676 800.00€ T.T.C.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution affaissant au projet de rénovation énergétique et modernisation des équipements du Foyer socioculturel et sportif.

Pour : 11 (dont 1 procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

**2023/06 : RENOVATION ENERGETIQUE ET MODERNISATION DES EQUIPEMENTS  
DU FOYER SOCIO CULTUREL ET SPORTIF : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE  
DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT.**

Au vu de la forte augmentation des prix, Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal qu'il a été demandé au Bureau d'études TCE la présentation de l'avant-projet définitif incluant l'actualisation des coûts.

Il propose de solliciter une subvention pour le projet de rénovation énergétique du Foyer Socio Culturel et Sportif au titre de la programmation 2023.

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** de solliciter une subvention pour le remplacement de la toiture, du faux plafond, du changement du principe de chauffage et d'éclairage,
- **APPROUVE** sans réserve l'avant-projet définitif réactualisé pour les montants suivants :

Travaux :	564 000.00€ H.T. soit	676 800.00€ T.T.C.
Ingénierie / Honoraires :	60 312.00€ H.T. soit	72 374.40€ T.T.C.

**COÛT TOTAL DE L'OPERATION estimé à 624 312.00€ H.T. soit 749 174.40€ T.T.C.**
- **SOLLICITE une subvention de 15% pour un montant de travaux retenu de 624 312€ soit 93 647€ auprès du DEPARTEMENT,**
- **PRECISE** que les co financeurs ci-après ont été sollicités et inclus au plan de financement de ce projet :
  - avec notification d'attribution du DEPARTEMENT de 15% pour un montant de travaux retenu de 538 167€ soit 80 725€ (commission du 29/04/2022)
  - avec une notification d'attribution D.E.T.R. de 20% pour un montant des travaux retenu de 553 267.00€ (octobre 2021) soit 110 653.40€,
  - une demande de subvention auprès de la REGION (30%) toujours en attente d'instruction à cette date,
- **PREND ACTE** que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent l'octroi des aides, la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour : 11 (dont 1 procuration)      Contre : 0      Abstention : 0